

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 19 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	27
absents ayant donné pouvoir ou procuration	6
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 mars 2021

Date d'affichage

29 mars 2021

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Julien PAOLINI par François MARTINETTI.

Absents ayants donné pouvoir : Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Francis GIUDICI, Ghjuvan Santu LE MAO à François MARTINETTI, Sébastien GUIDICELLI à Christian PAOLI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Jacques BARTOLI à

Philippe GIOVANNI.

Absents : Dominique FRATICELLI, Marie Félicia CRISTOFARI, Josette FERRARI, Philippe SUSINI, Jean Noël GUIDICI.

Secrétaire de séance : Philippe GIOVANNI

**Délibération n° 1421 Objet : Motion de soutien à Monsieur Ange-Pierre Vivoni, Maire de Siscu, président de l'association des maires de Haute-Corse**

Présenté : Monsieur Le Maire de Prunelli Di Fium'Orbu qui en fait lecture

Les membres du Conseil communautaire du Fium'Orbu Castellu, après en avoir délibéré, adopte la motion suivante :

**CONSIDERANT** que Monsieur Ange-Pierre Vivoni, Maire de Siscu, président de l'association des maires de Haute-Corse a reçu un appel téléphonique très menaçant dans le cadre du dossier du manoir Sainte-Catherine.

**CONSIDERANT** que selon les informations à notre disposition, nul ne connaît pour l'heure, l'auteur de ces menaces.

**CONSIDERANT** qu'en tout état de cause, quelle que soit l'origine des dites menaces, qui constituent des délits aggravés au regard de la loi pénale, il convient de dénoncer fermement ces tentatives de pression et d'intimidation.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter tout notre soutien à Monsieur Le maire de Siscu et de dénoncer ces pratiques qui sont absolument inacceptables et intolérables de surcroît à l'encontre d'un représentant de l'État qui travaille, dans l'exercice de ses fonctions, dans l'intérêt de la préservation du patrimoine communal.

La Communauté des communes du Fium'Orbu Castellu dénonce, avec la plus grande fermeté, les menaces adressées à Monsieur Ange-Pierre Vivoni, Maire de Siscu et l'assure de son plein et entier soutien.

La Communauté des communes du Fium'Orbu Castellu dénonce ces menaces de plus en plus fréquentes et importantes envers les élus qui travaillent dans l'intérêt du bien commun.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Louis CESARI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président